

Bulletin officiel n° 5570 du 6 chaoual 1428 (18 octobre 2007)  
Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1590-07 du 13 safar 1428 (3 mars 2007)  
modifiant l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 485-04 du 24 moharrem 1425 (16 mars 2004) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit Rabat-Salé Haute Mer II à l'Office national des hydrocarbures et des mines et à la société Petronas Carigali Overseas SDN BHD .

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 485-04 du 24 moharrem 1425 (16 mars 2004) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit Rabat-Salé Haute Mer II à l'Office national de recherches et d'exploitation pétrolières et à la société Petronas Carigali Overseas SDN BHD ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 1458-07 du 2 mars 2007 approuvant l'avenant n° 1 à l'accord pétrolier Rabat-Salé Haute mer , conclu le 12 safar 1428 (2 mars 2007) entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société Petronas Carigali Overseas SDN BHD ,

Arrête :

Article premier : L'article 3 de l'arrêté n° 485-04 du 24 moharrem 1425 (16 mars 2004) susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

Article 3. - Le permis de recherche Rabat-Salé Haute Mer II est délivré pour une période initiale de quatre (04) années à compter du 3 mars 2004.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 13 safar 1428 (3 mars 2007).

Mohamed Boutaleb.

---

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 5568 du 28 ramadan 1428 (11 octobre 2007).